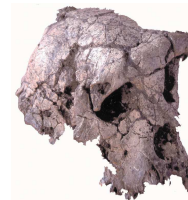


# Toumaï Action



Toumaï - l'Ancêtre  
des Humains

## Lettre mensuelle au service de la recherche et du développement éditée par le Centre National d'Appui à la Recherche (CNAR)

Président d'honneur : **Pr Michel Brunet**

N° 020 - novembre 2008

Directeur de publication : **Dr Baba El-Hadj Mallah**

Distribution gratuite

Avec le soutien du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Tchad

### EXTRAIT DU PROTOCOLE D'ACCORD DE COOPERATION

*Entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Représentation au Tchad.*

Désireux de développer par cet Accord la coopération scientifique et technique entre les deux parties (...)

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle, à travers les Instituts Universitaires des Sciences Agronomiques et de l'Environnement de Sarh (IUSAES) et des Sciences et Techniques d'Abéché (IUSTA), s'engage à :

- accueillir les acteurs et bénéficiaires des projets encadrés par la Représentation de la FAO pour leur formation initiale ou continue dans la limite des places disponibles.

- faciliter l'accès aux acteurs et bénéficiaires tel que stipulé ci-dessus, à leurs Centres de documentation, d'information, de recherche et d'expérimentation.

- associer la Représentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture au Tchad à leurs manifestations périodiques ( Journées Mondiales de l'Alimentation, conférences, séminaires, etc.).

La Représentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture au Tchad, s'engage à :

- faciliter l'accès au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle, à travers les Instituts Universitaires des Sciences Agronomiques et de l'Environnement de Sarh (IUSAES) et des Sciences et Techniques d'Abéché (IUSTA), au site du fonds documentaire scientifique et technique de la FAO touchant le champ d'action des Instituts ci-dessus cités.

- apporter son assistance pour l'insertion des lauréats de ces instituts en recherche d'emploi, dans les projets de son portefeuille et dans la recherche et la mobilisation de financement des voyages d'étude, colloques et ateliers ayant trait à son mandat pour les enseignants et étudiants de l'Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de l'Environnement de Sarh (IUSAES) et de l'Institut Universitaire des Sciences et Techniques d'Abéché (IUSTA).

- associer le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle, à travers les Instituts Universitaires des Sciences Agronomiques et de l'Environnement de Sarh (IUSAES) et des Sciences et Techniques d'Abéché (IUSTA), dans les manifestations périodiques qu'elle organise et dont les objectifs sont conformes à l'esprit du présent Accord.

- apporter son assistance au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle, à travers les Instituts Universitaires des Sciences Agronomiques et de l'Environnement de Sarh (IUSAES) et des Sciences et Techniques d'Abéché (IUSTA), par la mise à disposition d'informations et des facilités permettant l'accès aux infrastructures gérées par les projets relevant de son portefeuille et, à les aider à valoriser les résultats de la recherche, tels que la production des fiches, les actions de démonstration en milieu paysan, etc.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle, à travers les Instituts Universitaires des Sciences Agronomiques et de l'Environnement de Sarh (IUSAES) et des Sciences et Techniques d'Abéché (IUSTA) et la Représentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture au Tchad, s'engagent à respecter les termes du présent Accord.

Le présent Accord est conclu pour une période d'un an et sera renouvelé par tacite reconduction. Il peut faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

**ATELIER DE RENFORCEMENT DES  
CAPACITES SUR LA REFORME DU LMD  
DU 19 AU 20 SEPTEMBRE 2008 À L'UNIVERSITÉ  
GASTON BERGER (UGB) DE  
SAINT-LOUIS (SENEGAL)**

*Kostoinque Boguyana, Université Adam Baraka d'Abéché*

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a eu lieu le 19 septembre 2008 et s'est déroulée sous la présidence du Pr. Maritew Niagne, Recteur de l'Université GASTON Berger de Saint-Louis, représentant Monsieur le Ministre de l'Enseignement Secondaire, des Centres Universitaires Régionaux et des Universités du Sénégal.

Premier à prendre la parole, le Pr Juma Shabani, Directeur du Bureau multipays de l'UNESCO à Bamako a exprimé sa joie de voir les Universités Africaines Francophones s'engager dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat) qui favorise la recherche de connaissances et de développement par une meilleure formation des étudiants. Il a remercié les institutions qui ont contribué, à l'organisation de cet atelier. Il s'agit de :

- l'Université Gaston Berger de Saint-Louis pour avoir accepté d'abriter cet atelier,
- l'PADEA à travers son groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES) représenté par la coordinatrice, Mme Alice Sena Lamptey, qui a financé le développement du guide sur le LMD et le présent atelier.. Il a également remercié le Pr Peter Okebukola pour son engagement dans la recherche de la qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique.

Après avoir rappelé les objectifs du LMD et ses exigences, il a réaffirmé la disponibilité de l'UNESCO à accompagner le suivi des résolutions et recommandations du présent atelier.

Après cette cérémonie d'ouverture, plusieurs exposés ont été faits :

**Présentation du Guide de Formation à l'usage des Institutions d'Enseignements Supérieur sur la réforme du LMD**

Cette présentation, faite par le Pr Etienne Ehilé, Président du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), s'est articulée en trois points :

**- Le contexte**

Le REESAO a été créé le 11 octobre 2005 par les responsables de sept (7) Universités publiques du Bénin, du Burkina Faso et du Togo avec comme objectif de relever les défis de la mondialisation en modernisant l'offre de formation et en facilitant la mobilité et l'insertion professionnelle des étudiants dans l'espace UEMOA.

Aujourd'hui, le REESAO compte 18 établissements d'enseignement supérieur et couvre sept des huit pays de l'UEMOA.

Comme activités, entre autres, il a organisé une douzaine de séminaires de formation de noyaux de formateurs, et élaboré un chronogramme avec, à l'horizon 2011, le basculement de toutes les Universités du réseau dans le système LMD. Le présent guide de formation, élaboré avec le soutien du groupe de travail de l'PADEA sur l'enseignement supérieur entre dans ce cadre.

**- Comment utiliser le guide ?**

Il s'agit d'un kit d'autoformation et de formation avec huit modules destinés aux divers acteurs et instances participant à la mise en œuvre du LMD.

**- Le contenu du guide**

Le guide est une synthèse des informations collectées auprès des différents établissements d'enseignement supérieur. Les différents modules ont été présentés à leurs destinataires : les étudiants, le personnel académique, le personnel administratif, les responsables d'institution, les partenaires.

**Les Rapports des Pays sur la mise en œuvre du LMD**

Une série d'exposés a permis à l'atelier de connaître l'état de mise en œuvre du LMD dans dix pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. De ces exposés, il ressort que ces pays sont tous résolument engagés à la mise en œuvre du système LMD. Les constats suivants ont été faits :

- Chaque pays a organisé des réunions de sensibilisation de la communauté universitaire sur le LMD, même si la participation n'a pas été toujours celle souhaitée par les responsables ;
- Des efforts sont faits par les établissements d'enseignement supérieur afin que toute la communauté universitaire soit prête pour la mise en œuvre du LMD à travers des formations et une politique d'équipement ;
- La plupart des établissements sont à des phases d'expérimentation tandis que dans certains cas, les nouveaux établissements ouvrent directement avec le système LMD ;
- Des difficultés existent sur les plans financier, matériel, humain, institutionnel, pédagogique, etc. ;
- La formation des différents acteurs aux Technologies d'Information et de Communication (TIC) est une urgence si l'on veut réussir le LMD ;
- La nécessité d'informer et d'associer la communauté nationale à la mise en œuvre du LMD : il convient de noter l'expérience du Niger qui a organisé une journée d'information des parlementaires sur le LMD ;

- L'insuffisance de l'implication des Ministères en charge de l'enseignement supérieur dans la réflexion sur la mise en œuvre du LMD en raison d'une insuffisance de communication entre eux et les responsables des institutions;

- La disparité des expériences de mise en œuvre du LMD ;

- Certains pays ont pris des textes législatifs et réglementaires tandis que d'autres ne l'ont pas encore fait ou se sont contentés de généralités alors qu'il s'agit d'exprimer clairement le choix du système LMD comme système devant désormais régir l'enseignement supérieur dans ces pays, conformément à la directive de l'UEMOA y relative;

- La nécessité de la prise en compte de l'enseignement supérieur privé dans la mise en œuvre du LMD;

- L'insuffisance de moyen financier aux Ministères de l'enseignement supérieur dans les différents pays.

A l'issue des exposés les débats ont permis de faire les recommandations suivantes :

- La nécessaire implication de l'administration dans la réflexion sur le LMD : à ce propos, le Président du RE-ESAO a pris l'engagement de demander à ses membres d'agir désormais dans ce sens ;

- La prise des textes législatifs et réglementaires relatifs au système LMD comme étant la référence de l'enseignement supérieur sur fonds propres, dans ces pays conformément à la directive de l'UEMOA y relative ;

- La nécessité d'augmenter les budgets des Ministères en charge de l'enseignement supérieur dans ces pays avant d'attendre un appui financier des partenaires ;

- La nécessité pour les Universités d'accélérer la mise en œuvre du LMD ;

- La prise en compte de l'enseignement supérieur privé dans la mise en œuvre du LMD.

### **L'Expérience de l'Assurance qualité dans l'Enseignement Supérieur au Nigéria**

Pr Peter Okebukola de GUNI-Africa, dans son exposé, a tout d'abord montré l'importance de l'assurance qualité comme gage de la formation de diplômés compétitifs sur le marché de l'emploi. C'est pourquoi son organisation soutient cet atelier de formation et celui qui sera organisé à Bamako en février 2009.

Il a ensuite présenté l'expérience du Nigeria qui, pour assurer la qualité de ses accréditations, a visité des pays comme les USA et la Grande Bretagne. Selon lui, l'assurance qualité n'est pas l'accréditation, même si c'est un concept dont l'accréditation fait partie.

L'assurance qualité concerne aussi bien les entrants, le processus de formation que les sortants du système universitaire. Il existe deux types d'accréditation :

- L'accréditation des programmes : elle concerne la qualité des enseignements ; il s'agit de savoir si ceux-ci sont adaptés aux objectifs de la formation ;

- L'accréditation de l'institution : il s'agit d'examiner l'Université dans son ensemble : son administration, sa politique, ses procédures académiques, etc.

Il a défini les critères de ces différents types d'accréditation, montré les différents modes de leur financement, insisté sur la périodicité de l'accréditation avant de constater qu'en Afrique, beaucoup de structures font plus de l'accréditation des programmes et pas toujours celle de l'institution.

Il a montré plusieurs rapports d'accréditation de la National Universities Commission du Nigeria et a terminé en définissant les neuf étapes de la mise en place d'une cellule d'assurance qualité.

Pr Oyewusi Ibidapo-Obe a insisté sur la nécessité d'une recherche de qualité en Afrique afin d'assurer une formation de qualité. Il a montré que de 1975 à nos jours la place de l'Afrique dans la littérature scientifique s'est réduite comme une peau de chagrin.

Il ne suffit pas de faire une recherche de qualité, il faut aussi la publier dans des revues scientifiques de qualité afin de donner la visibilité de la recherche en Afrique.

### **La Convention d'Arusha et la création d'un Espace de l'Enseignement Supérieur en Afrique**

Pr Luc Rukingama a montré le processus qui a conduit l'Afrique à rédiger en 1981 la Convention d'Arusha. Il s'est avéré nécessaire d'adapter cette Convention au développement actuel ; c'est ainsi que la première conférence sur l'assurance qualité s'est tenue à Nairobi en 2006, la deuxième en 2007 à Dar es Salam et la troisième qui vient de se tenir à Dakar.

Il a ensuite présenté l'articulation de la Convention et terminé son exposé en précisant que les propositions étaient les bienvenues.

Mme Alice Sena Lamptey, dans son exposé a rappelé que la Convention d'Arusha était une initiative de l'OUA que l'Union africaine s'est appropriée avec sa vision qui consiste à travailler pour un continent prospère pourvues de ressources humaines développées ; ce qui explique que l'accent soit mis sur l'enseignement supérieur.

Au lancement de la deuxième décennie de l'éducation en Afrique à Maputo en 2007 il a été fait un constat d'échec du plan d'action de la première décennie.

C'est pourquoi sept priorités ont été définies dont l'enseignement supérieur dans lequel l'assurance qualité et la réforme de la formation à travers le système LMD ; le GTES/ADEA appuie ces réformes parce que le LMD est une nécessité et même le premier pas pour les pays Africains afin de parvenir à un espace harmonisé.

L'harmonisation des formations est une priorité de l'Union Africaine qui a désigné l'AUA comme agence d'exécution de cette harmonisation. Le concept d'harmonisation a été préféré à celui de classement qui suppose un autre niveau de développement.

En conclusion, Madame Lamptey a réaffirmé l'importance de cet atelier qui permettra aux participants d'avoir une bonne notion du concept d'harmonisation pour participer à l'intégration de l'Afrique.

Le LMD est la première étape de cette harmonisation, la deuxième étape sera la mobilité académique.

Pr Jean Koudou a présenté le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) qui a quatre programmes et dont l'objectif est d'atteindre la qualité. Trois de ces programmes ont été présentés à cette occasion. La suite de son exposé a porté sur le contexte dans lequel la réforme LMD intervient, l'appropriation du processus de Bologne, la vision et les stratégies du LMD, les stratégies régionales, l'accompagnement de la réforme et les projets de nouveaux référentiels qui seront proposés en discussion à Libreville en 2009.

### Formation sur le guide du LMD

Le Pr Etienne Ehilé a présenté l'ensemble du guide et s'est ensuite particulièrement appesanti sur certains modules. Il a insisté sur la méthodologie et l'approche pédagogique qui a conduit à l'élaboration de cet important outil de travail. Pour lui, le LMD n'est pas un « prêt-à-porter » ni une camisole de force qui s'impose à notre système d'enseignement supérieur.

Il s'agit, pour nos Universités, de mieux préparer l'entrée de nos pays dans le monde du savoir.

Il nous faut, pour cela, être inventif, imaginatif et innovant pour mettre en œuvre le LMD pour tirer avantage de l'harmonisation du système d'enseignement supérieur et lever toutes les contraintes. Il a ensuite présenté les modules suivants :

- Module 1 : présentation des principes de la réforme ;
- Module 2 : les parties prenantes du LMD ;
- Module 3 : étudier autrement est destiné aux apprenants et répond à leurs principales préoccupations par rapport à la réforme.

Les débats ont mis l'accent sur les échanges entre les différentes zones linguistiques Africaines, la nécessité d'organiser des visites d'échanges d'expériences, et ont abouti aux recommandations suivantes :

- La nécessité pour les différents partenaires techniques et financiers de s'engager à apporter leur appui au suivi des recommandations de l'atelier, en particulier les visites des institutions pour les échanges d'expériences ;

- Le développement et le renforcement entre les différents réseaux d'enseignement supérieur REESAO, Universités d'Afrique Centrale, Universités anglophones, lusophones et hispanophones.

\*\*\*\*\*

## MÉMOIRE DE FIN D'ETUDES POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTER II OPTION GENIE ELECTRIQUE

*Présenté et soutenu publiquement le 15 octobre 2008 au CNAR  
par Abdelkerim Dangaye*

Membres du Jury

Président : Dr. Baba El-hadj Mallah, Directeur du CNAR  
Membres : Dr. Mahmoud Youssouf, Directeur Général de l'IUSTA; Dr Frank Ganbou, Chef de Département d'Electromécanique à l'IUSTA;

Dr Malloum Sultan, Chef de Service Central des Scolarités au FSEA;

Directeur de Mémoire : Dr Abakar Mahamat Tahir, Directeur de l'Institut de Pétrole de MAO

Co-Directeur : M. Pap Alioun N'dian, Maître de Conférences Agrégé à l'UCAD de Dakar

Il ressort de cette étude que l'implantation du réseau GSM a redonné un nouveau souffle aux anciens réseaux de la télécommunication du Tchad, qui commençaient à manifester leur limite dans les prestations de certains services à valeur ajoutée.

L'étude montre également que le développement socio- économique d'un pays, l'accroissement et la prospérité de ses marchés et l'amélioration de la qualité de vie de ses populations dépendent des infrastructures de base, parmi lesquelles les moyens de communication et surtout le mobil GSM.

### SEMINAIRE DE FORMATION OHADA

Thème

« PRATIQUE ET ACTUALITE DU SYSCOHADA »  
Le Droit Comptable OHADA

*Sous le parrainage de Dr. Idriss Oumar ALFAROUKH, Ministre  
de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique  
et de la Formation Professionnelle*

Lieu : Le Méridien CHARI - N'Djamena

Date : 4 au 7 novembre 2008

Inscription et Renseignements : Club Universitaire OHADA  
Université de N'Djaména - Tél : 628 15 77

Email : infocerlehorizon.com